FFR
LIGUE RÉGIONALE
NORMANDIE

Bureau directeur du 14 décembre 2020 en distanciel ***(visio)***

Présents : J. VIMBERT, P. MARINIER, L. LHUTEREAU, A.CANET, G. BOULY, M.BORDEAU, A. REVERDY, T. LUSTIERE,

Absents excusés : C.DUMAY, J.LEROY

Invités : G.COMMEAT, F. COSTA

Début de la réunion 19h30

Le président annonce que l'ordre du jour a été modifié pour traiter de sujets urgents avec les interventions de Francis Costa et Guillaume Comméat
Les PV des BD DU 21 mars, du 31 octobre et du 23 novembre seront à valider au prochain Bureau Directeur.

➢ Service civique

Le Président propose un candidat pour un service civique à la Ligue
Guillaume C. précise que ce candidat doit s'engager sur une action citoyenne
L'organisation du « DDAY » peut être une partie de sa mission
La ligue va travailler cette semaine pour définir et peaufiner une mission précise qui rentrerait dans le cadre d'un poste « service civique **»**

➢ Informations sur l'APLD des CTC :

Laurent L. nous donne quelques explications concernant la mise en activité partielle longue durée des CTC (APLD)

Qu'est ce que l'APLD ?
L'APLD est un dispositif de soutien à l'activité économique qui offre la possibilité à une entreprise - confrontée à une réduction durable de son activité - de diminuer l'horaire de travail de ses salariés, et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien en emploi. Son accès est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Les CTC travailleraient 60 % de leur temps et seraient mis au chômage partiel à hauteur de 40 %

La Ligue ne possédant pas de CSE, nous devons établir une convention qui sera soumise à chacun des salariés, en vue d'obtenir leur accord. Pour que cette mesure soit appliquée, les 2/3 des salariés doivent répondre favorablement (au moins 6 de nos 9 salariés)
Ce dispositif débutera en janvier jusqu'au 31 juin et pourra être modifié ou coupé pour revenir à un temps de travail à 100 % selon l'évolution de la crise sanitaire
Une réunion d'information avec les CTC est programmée jeudi 17 décembre, avec un délai de 15 jours de réflexion pour que ceux-ci donnent leur accord
Francis C. précise que la raison qui amène la Fédération à proposer cette mesure est due au manque de trésorerie résultant de matchs sans billetterie qui par conséquent, va entrainer une diminution des ressources aux ligues.
La FFR et la Ligue réfléchissent à trouver une solution pour compenser les pertes de salaires des CTC et combler les manques

Les membres du BD sont favorables à la proposition de cette mesure

➢ Point Campus 2023

Francis C. félicite le travail des CTC sur le dispositif Campus 2023 et rappelle quelques points sur lesquels la commission « Campus 2023 » qui se réunit jeudi 17 décembre, devra se pencher

- Vérifier et lister les clubs inscrits sur la plateforme
- Relancer les clubs non inscrits, suivant les remarques des CTC
- Possibilité de proposer un tuteur à certains clubs
- Pour les clubs susceptibles d'accueillir un candidat en particulier, indiquer le nom et les raisons

➢ Point sur les effectifs au 30 novembre : Analyse et piste de réflexion

Guillaume C. a travaillé sur des statistiques (voir annexe 1 et 2)
L'objectif et de trouver les problématiques selon les âges et d'extraire les effectifs à atteindre pour revenir aux effectifs de juin 2019
Les CTC, grâce aux listes nominatives qui pourront être extraites des tableaux, pourront échanger avec les responsables EDR et que les clubs puissent sonder les jeunes qui ne se sont pas ré affiliés

Guillaume C. propose de faire un état des lieux chaque début de mois

Le Président prévoit d'envoyer un courrier aux clubs pour leur rappeler l'obligation d'affilier leurs joueurs

➢ Finalisation évolution RH

Thomas L. précise que d'après la convention collective du sport, Frédérique H. serait « cadre intégré » (groupe 7) soumis à un forfait annuel : 1575 heures + 7 h journée solidarité = 1582 heures

Les membres du BD valident

➢ Démission

André B. démissionne, pour des raisons professionnelles, de ses fonctions de Référent de Bassin, responsable des épreuves seniors et membre du Bureau Directeur.
Max Bordeau se propose d'assurer « l'intérim » en tant que responsable des épreuves seniors en attendant que le BD trouve rapidement une personne qui souhaiterait s'investir ;
Pour sa fonction de référent du bassin 5, le BD pense à William Orion.
Patricia M. se propose de le contacter

André démissionne aussi de sa fonction de membre du BD mais souhaite rester membre du CD et conserve la commission des litiges

Patrick Chéhère souhaite ne plus être référent 27.
Agnès R. se propose pour remplacer Patrick sur le bassin 3.

Fin de la réunion : 22h00

Patricia MARINIER
Secrétaire Générale

